



Project Number: 2016-1-FR01-KA201-024133



FORMULAIRE : IO1.D – ÉTUDES DE CAS

Chaque partenaire doit identifier au moins 10 études de cas sur la façon dont les enseignants gèrent les questions d'intégration dans les écoles secondaires ainsi que sur leur connaissance des valeurs de non-discrimination et de droits de l'homme. Une attention particulière doit être portée sur les stratégies éducatives non-formelles.

INFORMATIONS DE L'ENSEIGNANT

| | |
|------------------------------------|---|
| Nom | Bruno Derbaix |
| Photo de l'enseignant (Facultatif) | <i>Veillez jouter une photo au format JPG de l'enseignant</i> |
| Email | info@sainte-famille.be |
| Pays | <input type="checkbox"/> Belgique <input type="checkbox"/> France <input type="checkbox"/> Grèce <input type="checkbox"/> Italie <input type="checkbox"/> Lituanie <input type="checkbox"/> Portugal |
| Matière enseignée | Professeur de religion et sociologue |
| Années d'expérience | |

INFORMATIONS DE L'ÉCOLE

| | |
|----------------------|---|
| Nom de l'école | Institut de la Sainte-Famille d'Helmet |
| Typologie de l'école | <input type="checkbox"/> Secondaire inférieur <input type="checkbox"/> Secondaire supérieur <input type="checkbox"/> Enseignement général et technique |
| Pays | <input type="checkbox"/> Belgique <input type="checkbox"/> France <input type="checkbox"/> Grèce <input type="checkbox"/> Italie <input type="checkbox"/> Lituanie <input type="checkbox"/> Portugal |
| Ville | Bruxelles |
| Site internet | http://www.sainte-famille.be/ |



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

ÉTUDE DE CAS

Contexte

Veillez recueillir des informations portant sur :

- La description de l'école (nombre d'élèves, installations, etc.)
- Le contexte social du quartier où l'école est implantée
- Le pourcentage d'élèves immigrés dans l'école
- Le pourcentage d'élèves immigrés dans la classe

L'Institut de la Sainte-Famille d'Helmet est une école est composée principalement d'élèves belges, mais la quasi-totalité de ces élèves est d'origine étrangère. Sur plus de 500 élèves, on trouve une trentaine d'origines et une trentaine de nationalités. C'est aussi une école multi religieuse.

Cette école est reconnue en « encadrement différencié » (le niveau d'encadrement pédagogique dont elle bénéficie est lié à l'origine socio-économique des élèves). Elle dispose de moyens supplémentaires pour renforcer les apprentissages de base, lutter contre l'échec, favoriser la remédiation immédiate, prévenir le décrochage.

Comme de nombreuses écoles, cet établissement scolaire est confronté à la violence, une violence insidieuse selon Bruno Derbaix : passage à tabac, racket, jeux violents ou incivilités (dégradations, vols).

Face à ces comportements, l'école se sentait assez dépourvue.

Description factuelle

Veillez décrire :

- Période du projet (date de début et de fin)
- Quand/Si le problème de discrimination a commencé en classe
- Interactions entre les élèves nationaux et immigrés
- Interaction avec les parents, nationaux et immigrés
- Autres questions éventuelles de discrimination soulevées (genre, religion, orientation sexuelle...)
- Si aucun élève immigré n'est présent dans la classe, veuillez indiquer si des questions liées à la crise des réfugiés en Europe ont été soulevées ou discutées
- Principaux acteurs impliqués
- Impact de la situation sur la classe (résultats didactiques et motivation, etc.)
- Impact de la situation sur les enseignants (difficultés en classe, etc.)

Le projet « Ecole citoyenne »

La direction permet aux élèves de promulguer une loi et de la faire respecter en s'impliquant dans le fonctionnement de l'établissement, par le biais d'un conseil citoyen.

C'est à l'initiative de Jean-Luc Tilman (enseignant, formateur et psychopédagogue) que le projet a pris naissance au sein de l'établissement.

Lors d'un forum au début de l'année scolaire, les classes définissent les points importants à respecter afin de bien vivre ensemble, les points communs à toutes les classes formant la loi que tous les élèves s'engagent à respecter par la suite.

Le respect de cette nouvelle loi est géré par un conseil de citoyenneté où siègent toutes les semaines élèves et adultes. Son rôle est multiple : outre le bon respect de la loi, il permet l'accueil des nouveaux élèves et l'encouragement d'actions citoyennes. Les élèves y sont représentés à raison d'un par année, tandis que la directrice, trois professeurs, deux coordinateurs et un éducateur complètent sa composition. Les représentants des élèves sont élus lors d'élections organisées au début de l'année scolaire.

Un système de ceintures récompensant une bonne attitude citoyenne a aussi été mis en place. La loi est l'émanation des jeunes et constitue donc la grande force d'un projet qui se soucie avant tout d'impliquer les élèves dans la vie de l'établissement et de leur apprendre les valeurs démocratiques. Les jeunes commencent à s'approprier le projet, notamment en injectant leur langage dans la loi, et tissent des liens nouveaux avec les enseignants. Ces derniers se montrent parfois un peu réticents, vivant cette autonomie nouvelle des jeunes comme une perte de pouvoir personnel.

Les objectifs

Augmenter le plaisir d'être ensemble et diminuer les actes de violence et de destruction au sein de l'école. Développer l'esprit citoyen chez les élèves.

Les acteurs

Tous les acteurs de l'école : les élèves, les profs, la direction en collaboration avec tous les membres de l'équipe éducative.

Activités menées

Veillez décrire :

- *Les actions menées pour faciliter le processus d'intégration ou stopper la discrimination*
- *Les experts éducatifs ou ONG éventuellement impliqués dans les activités*
- *Les outils d'éducation non-formelle éventuellement appliqués en classe*
- *Les actions et points de vue des enseignants impliqués (formations, experts externes, outils de compétences interculturelles, etc.)*
- *Les actions des élèves impliqués*
- *Les actions et réactions des parents impliqués*

Outil éducatif utilisé

Le dispositif « *Ecole citoyenne* » a été mis au point par le MIEC (Mouvement des Institutions et Ecoles Citoyennes) et son fondateur Jean-Luc Tilman, en 2007. L'objectif était de fournir des outils à destination de tous les acteurs de la vie scolaire et extra-scolaire en vue de diminuer (voire stopper) la violence dans les établissements scolaires.

L'école peut changer en mettant l'accent sur la démocratie interne, les collectifs, les pédagogies actives : il s'agit de retrouver des valeurs, de gérer les conflits et les émotions, de restaurer l'institution.

Le projet d'école citoyenne se base sur deux grands principes : construire la loi ensemble avec tous les acteurs de l'école et impliquer les élèves le plus possible dans la gestion du respect et dans la vie de l'école.

Une « Charte » comportant dix articles constitue le fondement du dispositif :

1. Les Droits de l'Homme et de l'Enfant constituent le guide éthique de notre action de terrain.
2. Nous plaçons l'élève ou plus largement le jeune au centre de nos préoccupations professionnelles. Nous utilisons des méthodologies et des pédagogies adaptées à ses besoins

fondamentaux. Nous proposons aux écoles et aux institutions de former des citoyens-critiques capables de s'intégrer et de s'épanouir dans la société.

3. Dans l'école démocratique, nous sommes tous des éducateurs car nous respectons et faisons respecter la Loi négociée et construite avec tous les acteurs. Nous ne cédon pas au laxisme sociétal.
4. La mise en place d'une équipe pédagogique est garante de la cohérence et de l'efficacité au sein de l'école.
5. Le projet pédagogique se construit avec tous les acteurs de l'institution. Celle-ci doit être transparente dans sa gestion et ses projets. Le système pyramidal doit laisser place à un système circulaire où tous les acteurs deviennent un moteur de citoyenneté. Les responsabilités sont différentes mais chacun est pris en considération dans l'assemblée démocratique.
6. L'école et l'institution se construisent en partenariat avec tous les acteurs psychosociaux et culturels dans le cadre de réseaux centrés sur l'intégration de citoyens-critiques.
7. La communication positive favorise une bonne relation avec l'élève et le jeune. Cette démarche peut être individuelle ou institutionnalisée (SAS d'écoute, SAS de décompression). Le conflit verbal ou non-verbal peut faire grandir et devenir une base du progrès de la relation. Le contact avec la nature et l'ouverture à l'environnement favorisent la socialisation et l'intégration.
8. L'évaluation n'est en aucun cas un outil de ségrégation ou de sanction.
9. Les sciences humaines constituent un vivier de ressources et de stratégies pour une constante recherche-action.
10. Chaque année, la charte est évaluée et actualisée en fonction des réalités du terrain

Expert éducatif

MIEC (Mouvement des Institutions et Ecoles Citoyennes)

http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=10893&do_check

Cette association a fait l'objet d'une description par Inforef. A consulter sur le site du projet européen « School Safety Net » :

http://schoolsafetynet.pixel-online.org/DB_sstory_scheda.php?art_id=35&ta=&cou=&aut=&tip=&q=

Évaluation et leçons tirées

Veillez décrire :

- Les résultats atteints
- L'impact sur les différents acteurs (élèves immigrés, autres élèves, enseignants, parents, etc.)
- Votre opinion sur l'étude de cas
- La transférabilité de la stratégie appliquée

Résultats atteints

La violence a diminué (mais n'a pas totalement disparu) et l'école a davantage d'outils à disposition pour la régler.

C'est un beau projet, mais il n'est pas exempt de difficultés selon Bruno Derbaix (coordinateur et cheville ouvrière du projet « Ecole citoyenne » depuis la création du dispositif en 2008-2009) : « D'abord, il suppose un changement de culture dans le chef des enseignants. Or, certains ont peur de perdre leur position de "maître" dans leur classe, de devoir se justifier devant un jury composé notamment d'élèves. Ensuite, la communication dans l'institution scolaire n'est pas facile. Enfin, le travail citoyen avec les élèves prend du temps. Construire une réparation en lien



avec l'incivilité (un travail sur la drogue suite à une affaire de cannabis, par exemple) au lieu d'une punition figée et pauvre en sens (comme une retenue) demande en général plus de temps. Or, cette démarche pourrait, face à de jeunes ados, être trop lente. Elle risque d'introduire un climat d'impunité qui est pire encore. A ces difficultés s'ajoute le manque de ressources humaines disponibles pour ce type de projet. »

De nombreuses écoles utilisent ce dispositif en Fédération Wallonie-Bruxelles. Plus d'une cinquantaine à l'heure actuelle.

Deux exemples :

- L'Institut de l'Enfant-Jésus à Etterbeek : <http://www.ecoles.cfwb.be/iejetterbeek/iej/ecaz/ec-cit.html>. Claude Legrain y est enseignante. Elle témoigne que oui, l'école citoyenne existe !
[Lire l'article paru dans la revue Prospective Jeunesse n°57 "L'école des ressources"](#)
- Une école d'enseignement spécialisé de la ville de Liège, dont Inforef a décrit le dispositif « Ecole citoyenne » dans le cadre du projet européen « I am not scared » :
http://iamnotscared.pixel-online.org/case_studies_scheda.php?id_doc=1003&doc_lang=&part_id=2&qst03=&qst04

Explications du succès

- Le dispositif proposé est concret, pratique. Ils répond parfaitement aux difficultés rencontrées par les écoles et sa mise en place est encadrée par les formateurs du MIEC.
- Ce dispositif apporte des réponses aux priorités du « Décret Mission » de l'Enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles :
 - Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves
 - Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle
 - Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures
 - Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale
- L'école garde ses missions de formation et d'éducation qui supposent qu'il n'y a pas « égalité » entre les adultes et les élèves : les premiers sont dépositaires d'une expertise et prestent des services à l'attention des seconds.

Mais, il s'agit de rétablir un maximum de dialogue entre tous les acteurs, de montrer que tout le monde est digne de respect, de réinviter chacun à un comportement citoyen, et surtout d'éviter que les espaces démocratiques ne soient des « coquilles vides ». Ce qui implique un changement de « culture » dans le chef de l'école.

Transférabilité

Le dispositif est transférable à n'importe quelle école/institution, pour peu que ses acteurs adhèrent à la charte du MIEC.